



## LE SIMER PASSE À LA REDEVANCE INCITATIVE

### QU'EST-CE QUI CHANGE ?



→ la généralisation de la **collecte en bacs individuels pucés (90% des usagers)** ou de **façon plus exceptionnelle en PAC\* (10% des usagers)**  
\*(Points d'Apport Collectif)



→ l'**adaptation des fréquences et du calendrier de collecte** correspondant à la réduction de la production de déchets



→ la mise en place d'un **mode de facturation individualisé : la Redevance Incitative**



→ l'accompagnement renforcé **pour le tri et la réduction des déchets** (composteurs, facilitation du tri...)

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

#### PART FIXE

Elle comprend l'abonnement au service public de prévention et de gestion des déchets : collecte et traitement des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables ; collecte en déchèterie ; centre de tri, plateforme de compostage).



#### PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du **nombre de levées** du bac noir ou du nombre de dépôts de sacs noirs dans un point d'apport collectif.

## 3 raisons de changer

### RÉDUIRE

DE 40% LA QUANTITÉ DES ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES d'ici 2025 et ainsi répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique

### AMÉLIORER

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS en généralisant la collecte en bacs

### MAÎTRISER

LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS face à l'augmentation de la TGAP.

### LES ÉTAPES

2021

DÉCEMBRE : RÉCEPTION DES INFORMATIONS UTILES CONCERNANT LES MODALITÉS DU CHANGEMENT ÉVALUATION DU BESOIN EN ÉQUIPEMENTS (BAC OU PAC) ET DISTRIBUTION

2022

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE AVEC UNE FRÉQUENCE DIVISÉE PAR 2. DÉBUT DE LA FACTURATION À BLANC

2023

FIN DE L'ANCIEN MODE DE FACTURATION ET ENVOI DE LA PREMIÈRE REDEVANCE INCITATIVE

AGISSONS POUR DEMAIN, JETONS MOINS !



## LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la collecte en sacs sera supprimée et donc, le SIMER ne fournira plus de sacs (jaunes et noirs). Seuls les bacs SIMER et les PACS seront collectés.



**BACS INDIVIDUELS PUCÉS**

La collecte des déchets en **bacs individuels pucés** : un noir pour les déchets non valorisables (à déposer en **sacs**) et un jaune pour les emballages recyclables (sauf le verre) et papiers (à déposer en **vrac**). Les bacs sont équipés de puces permettant de comptabiliser le nombre de fois où le bac noir a été mis à la collecte.

L'objectif est donc de **réduire sa production de déchets** et de **ne mettre le bac noir à la collecte que s'il est plein**.



**POINTS D'APPORT COLLECTIF (PAC)**

La collecte des déchets en **Points d'Apport Collectif**, accessible avec le pass déchet : une colonne pour les déchets non valorisables (à déposer en **sacs**) et une colonne pour les emballages recyclables (sauf le verre) et papiers (à déposer en **vrac**).



## LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les entreprises concernées par la collecte des biodéchets, des housses seront à retirer en déchèterie.

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS

ECO-PÔLE - LA POWDRERIE  
86320 SILLARS

WWW.SIMER86.FR

05 49 91 96 42



➔ Vous avez des questions ?

➔ Vous souhaitez souscrire aux services du SIMER ?

Contactez M<sup>me</sup> Alexandra NÉDEAU  
redevance.pro@simer86.fr ou 05 49 91 99 61